

GARANTIES 2026

LINERS

LES SPÉCIALITÉS - COLLECTIONS XTRA, CÉRAMIQUES, PROTECT 33



ÉTANCHÉITÉ

ANTITACHES

CLASSE
SUPÉRIEURE

Les liners **Les Spécialités - Collections Xtra, Céramiques & Protect 33** ont une garantie sur l'étanchéité et sur les soudures de 10 ans pleins puis de 5 ans dégressifs selon un taux de dégressivité de 20 % par an. Une garantie antitaches de 3 ans est appliquée dans des conditions normales d'utilisation jusqu'à 33 °C et définie par la Norme NF T54-802. Au-delà, les risques de décoloration et de plis liés à l'augmentation d'activité du chlore, l'augmentation de l'absorption d'eau et de condensation derrière le liner, s'amplifient.

Exemple : Liner posé en 2010 et remplacé en 2021, soit 11 années - Taux de dégressivité de 20 %.

LE SUPÉRIEUR



ÉTANCHÉITÉ

ANTITACHES

CLASSE
SUPÉRIEURE

Les liners **Le Supérieur** ont une garantie sur l'étanchéité et sur les soudures de 5 ans pleins puis de 5 ans dégressifs selon un taux de dégressivité de 20 % par an. Une garantie antitaches de 3 ans est appliquée dans des conditions normales d'utilisation jusqu'à 32 °C et définie par la Norme NF T54-802.

Exemple : Liner posé en 2020 et remplacé en 2027, soit 7 années - Taux de dégressivité de 40 %.

LE STANDARD



ÉTANCHÉITÉ

CLASSE
STANDARD

Les liners **Le Standard** ont une garantie sur l'étanchéité et sur les soudures de 10 ans dégressifs selon un taux de dégressivité de 10% par an dans des conditions normales d'utilisation jusqu'à 28 °C et définie par la Norme NF T54-802.

Exemple : Liner posé en 2020 et remplacé en 2025, soit 5 années - Taux de dégressivité de 50 %.

LE TEXTURÉ ANTIDÉRAPANT



ÉTANCHÉITÉ

CLASSE
STANDARD

Les liners **Texturé Antidérapant** ont une garantie sur l'étanchéité dans des conditions normales d'utilisation jusqu'à 30 °C et définie par la Norme NF T54-802. Au-delà, les risques de décoloration et de plis liés à l'augmentation d'activité du chlore, l'augmentation de l'absorption d'eau et de condensation derrière le liner, s'amplifient.

Exemple : Liner posé en 2020 et remplacé en 2025, soit 5 années - Taux de dégressivité de 50 %.

GARANTIES 2026

LINERS

LES SPÉCIALITÉS - COLLECTIONS XTRA, CÉRAMIQUES, PROTECT 33, LE SUPÉRIEUR, LE STANDARD, LE TEXTURÉ ANTIDÉRAPANT

Les accrocs, trous, déchirures, taches, plis, la tenue des coloris et des impressions ainsi que le blanchissement ne sont pas couverts par la garantie.

La mise en eau et la découpe des pièces à sceller constituent pour le poseur l'acceptation de la conformité du liner aux cotes du bassin et du coloris de la feuille PVC (AFNOR : NF T54-802).

Les garanties ne s'appliquent que si les recommandations de la FPP* et AFNOR** ont été respectées.

Les réclamations sur la conformité de la coupe du liner doivent être transmises par mail, le jour même de la pose. L'absence de réclamation dans le délai ci avant précisé emporte renonciation à se prévaloir du défaut de conformité.

La garantie ne s'applique pas aux dommages ni aux pertes causés en tout ou en partie par :

- a/ les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, grêle ou autres phénomènes naturels semblables),
- b/ les retombées environnementales ou la surexposition à des solvants commerciaux ou industriels, des acides, liquides caustiques, huiles, cires, graisses, savons, argiles absorbantes, javellisation ou autres produits chimiques nocifs,
- c/ le vandalisme,
- d/ les nettoyeurs automatiques de piscines ou les renforceurs de nettoyage, y compris, mais non limités à la laine d'acier, aux brosses à poils raides et tranchants ou aux tampons à récurer, les produits de nettoyage abrasifs.

Toute utilisation de produits autres que ceux reconnus à usage des traitements d'eau pour piscine privée et compatibles avec la feuille PVC liner entraîne l'annulation de la garantie. Ne jamais utiliser de produits de traitement contenant du cuivre ou des dérivés du cuivre.

Tout élément extérieur (ex : abris, couverture...) est susceptible de modifier les caractéristiques physico-chimiques de l'eau. Il est important de veiller à ce que les conditions normales d'utilisation du liner (température, niveau de traitement et équilibre de l'eau...) soient toujours respectées et conformes aux conditions d'utilisation de la Norme NF T54-802.

Nous nous réservons le droit de décider si le liner doit être réparé ou changé. La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par notre société, à l'exclusion des frais de pose et de repose, de l'eau, des produits chimiques et de tous frais accessoires (feutres, colle etc.) ainsi que le transport.

Les défauts d'aspects de soudure seront pris en garantie à l'appréciation de DEL SAS.

Traitement des eaux : conformément à la législation en vigueur (décret n° 81324 du 7.4.81), l'eau des piscines traitées au chlore devra respecter les valeurs suivantes :

- pH entre 7 et 7,6 (taux d'acidité).
- TH entre 15 et 25 °f (taux de calcaire).
- TAC entre 15 et 25 °f (pouvoir tampon aux variations de pH).

Le taux de chlore libre actif doit être maintenu entre 0,7 et 1,2 mg/L et en présence de stabilisant le taux doit être entre 1 et 2,5 mg/L - pH entre 7 et 7,6. En cas de traitement au brome, celui-ci ne doit pas excéder un taux de 2 mg/L - pH entre 7,2 et 7,6. Veiller à ce que le taux de stabilisant (acide isocyanurique) apporté par les galets de chlore ne dépasse pas 70 mg/L.

Pour tout autre traitement, l'installateur et l'utilisateur devront s'assurer auprès du fournisseur du traitement envisagé (chimique ou électro-physique) de la compatibilité avec nos feuilles PVC.

À la mise en eau, utiliser un séquestrant métaux pour éviter les taches liées aux métaux dissous, tels que le cuivre, le fer et le manganèse (assurez-vous que le séquestrant soit efficace pour le cuivre). Le traitement d'eau au chlore aura tendance à blanchir la membrane, tandis que le traitement au brome aura tendance à la jaunir. Nous recommandons donc d'utiliser un traitement au chlore pour les membranes claires et un traitement au brome pour les membranes foncées. Le traitement par électrolyse au sel et l'utilisation conjointe d'un volet roulant sont incompatibles avec les coloris foncés car cela peut entraîner une décoloration accélérée de la membrane. Traitement à base de cuivre interdit.

Les coloris foncés nécessitent une attention particulière sur l'équilibre de l'eau car il sont plus sensibles aux excès de produits de traitement des eaux oxydants, à un mauvais équilibre du pH et au dépôt de calcaire.

Si présence d'un volet et d'un électrolyseur, ce dernier devra être équipé d'une régulation Redox pour éviter au maximum tout problème lié à une surchloration. Le contact d'asservissement de l'électrolyseur ne peut en effet limiter cet effet que si la piscine est découverte très régulièrement. Les contrôles des paramètres de l'eau doivent être effectués au moins deux fois par semaine.

Connectez-vous sur www.del-piscine.fr pour consulter toutes nos garanties.

* FPP : Fédération des professionnels de la piscine - 5, rue de Vienne - 75008 Paris.

** AFNOR : n° NF T54-802.



SUIVANT LA NORME NF EN 16 582-1

Les exigences de la norme suivant le type d'accès :

Moyen d'accès	Groupe de classification min.
Degrés d'échelles	A
Marches	A
Pentes	B

Résistance à la glissance :

Groupe de classification	Angle critique
A	entre 12° et 17°
B	entre 18° et 23°
C	à partir de 24°